



Payement du Lundi de pentecote

Par **jubro**, le **27/07/2015** à **17:55**

Bonjour,

je travail dans une société d'ambulance, j'ai travaillé dans la nuit du dimanche au lundi de pentecôte 2015.

Lorsque ma feuille de paye est arrivée mon patron ne ma payée double me disant que se n'était pas un jour férie et il ma prix 7H sur mes heures supplémentaires me disant que ces heures 7h était pour rattraper les 7H de solidarité du lundi de pentecôte.

ceci est il normal?

cordialement

Par **P.M.**, le **27/07/2015** à **19:02**

Bonjour,

Que l'employeur ne compte pas d'heures supplémentaires est une chose mais qu'il fasse une déduction sur ceux déjà acquis en est une autre...

Normalement, vous auriez dû être prévenu avant de la date choisie pour la journée de solidarité et il faudrait savoir si vous travaillez habituellement de nuit...